



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Evolution régionale de l'effectif des bovins, porcins et ovins dans la communauté Economique Européenne de 1954 à 1964.

Claude Baillet

---

### Citer ce document / Cite this document :

Baillet Claude. Evolution régionale de l'effectif des bovins, porcins et ovins dans la communauté Economique Européenne de 1954 à 1964.. In: Économie rurale. N°78, 1968. Les nouveaux facteurs de localisation de la production agricole dans la C. E. E. pp. 59-74;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1968.2027>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1968\\_num\\_78\\_1\\_2027](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1968_num_78_1_2027)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Résumé

A défaut de données statistiques normalisées au niveau communautaire et dans l'attente de telles données en voie d'élaboration, l'auteur examine pour la période 1954-1964, à partir de données statistiques nationales : (« 1955 » moyennes 1954-56, et « 1963 » moyennes 1962-64) l'évolution de l'effectif des bovins, porcins et ovins au niveau des grandes circonscriptions administratives des Etats membres de la C.E.E. Cet examen permet de déceler une tendance à la concentration de l'élevage bovin et porcin dans les régions du Nord-Ouest de l'Europe et de l'élevage ovin dans les régions méridionales, notamment en France.

Modérée au cours de la décade considérée, cette évolution connaîtra sans doute une accélération au cours des prochaines années avec l'établissement du Marché commun de la viande et des produits laitiers, ce qui entraînera la nécessité de mesures appropriées, notamment dans le domaine des structures afin de faciliter cette évolution et ce qui militera en faveur d'une information statistique encore plus fonctionnelle au niveau de la Communauté.

## Abstract

In the absence of statistics standardized at Community level — these are now being prepared — the author uses national data to examine trends in stocks of cattle, pigs and sheep in the major administrative districts of the EEC member countries for the period 1954-64 (« 1955 » = averages 1954-56, and « 1963 » = averages 1962-64). This reveals a tendency towards the concentration of breeding of cattle and pigs in the north-west of Europe and of sheep-raising in the southern areas, particularly in France.

The trend was moderate through the ten-year period examined, but it will probably gather momentum in coming years now that a common market in meat and dairy products has been established — a development which will necessitate appropriate measures, notably with regard to structures, to facilitate the trend, and which will also increase the need for Community -level statistics presented in an even more functional way.



national avec tous les inconvénients que cela comporte.

Outre que ces données sont rarement comparables d'un pays à l'autre, elles comportent bien des lacunes qu'il n'est pas toujours possible de combler.

Nous avons dû ainsi restreindre le champ des investigations aux productions bovines, porcines et ovines, laissant de côté les productions avicoles pour lesquelles de surcroît les données, lorsqu'elles existent, sont fort contestables. Par manque d'information, nous avons également négligé les élevages de petits animaux malgré l'importance qu'ils revêtent dans certains cas très localisés. Etant donné que le bilan ne pouvait, de ce fait, être complet, nous n'avons pas retenu davantage la production chevaline, bien que celle-ci ait connu une évolution intéressante au cours des dernières années ; les données statistiques concernant cette production sont d'utilisation difficile par suite de ce que sa destination est fort mal connue (trait, viande, selle, ...).

Malgré ces amputations successives au domaine que nous avons envisagé de prendre en considération, le champ d'observation retenu est encore très vaste puisque les trois productions considérées représentent pratiquement trois quarts de la production animale dans la Communauté.

La détermination de l'évolution régionale de la valeur des trois productions animales en question devait faire intervenir un calcul consistant essentiellement dans la multiplication des têtes de bétail (effectifs) par les rendements et les prix.

Très rapidement, il a fallu constater que seules les données concernant les effectifs des animaux étaient utilisables, celles sur les rendements étant disparates et souvent contestables quant aux statistiques de prix à la ferme, elles sont rares et d'utilisation délicate.

En fait, l'effectif du bétail constitue la donnée fondamentale ; certes les rendements ont évolué dans des proportions quelquefois plus considérables encore que l'effectif lui-même, les prix également, mais cette évolution s'est généralement produite dans le même sens que celle des effectifs, de telle sorte que les tendances constatées à partir des effectifs ont toutes chances de se confirmer, voire de s'accroître en ce qui concerne la valeur de la production finale correspondante.

Quant à la période retenue, elle devait porter sur les dix dernières années. Par suite notamment du manque de synchronisation dans les recensements du cheptel effectués dans chaque pays, nous n'avons pu retenir que la période allant de 1954 à 1964.

Pour amortir les conséquences qu'auraient pu avoir les résultats accidentels d'une seule campagne sur la mesure de l'évolution, il était nécessaire de se référer non pas à des données annuelles, mais à

des moyennes triennales, c'est-à-dire de considérer les moyennes 1954-55-56 et 1962-63-64. Par la suite et pour simplifier, nous ferons référence à « 1955 » et « 1963 », étant entendu que les données correspondantes représentent respectivement la moyenne des trois années en question.

Moins récente que nous l'aurions souhaité, la période étudiée n'en permet pas moins de considérer que l'évolution constatée alors a toute chance de s'être maintenue, voire accentuée, au cours des dernières années. Les tendances, notamment pour les bovins et les ovins, ne se renversent pas rapidement : on ne peut d'ailleurs prétendre qu'une politique fondamentalement nouvelle ait été pratiquée depuis lors en la matière.

Les régions étudiées correspondent aux grandes unités administratives nationales (2). Au total cinquante-quatre circonscriptions ont ainsi été retenues. Le cadre de ces grandes circonscriptions n'est certes pas le plus approprié pour entreprendre une analyse raffinée de l'évolution régionale. Ces zones ont été délimitées selon des critères qui n'ont aucun rapport avec l'agronomie et la zootechnie, en outre leur dimension est trop grande pour ne pas, dans certains cas, risquer de voir se manifester des phénomènes de compensation entre évolutions différentes, voire opposées, à l'intérieur même d'une région. Malgré ces inconvénients, cette base géographique nous a paru avantageuse étant donné le manque fréquent de précision des chiffres dont nous disposons, et la possibilité qu'elle offre de présenter des tableaux chiffrés d'une dimension raisonnable pour l'ensemble communautaire.

On trouvera en annexe une série de tableaux statistiques (3) et de cartogrammes auxquels se réfèrent les principales constatations de cette étude.

Faute de mieux et dans l'attente de données plus solides, plus actuelles et plus raffinées, ce travail peut contribuer à éclairer les évolutions fondamentales qui se sont amorcées ou poursuivies au niveau régional dans le domaine des productions animales.

Les tendances constatées sont dans l'ensemble suffisamment nettes. Elles montrent dans quel sens au cours des années dernières se sont orientées les régions de la Communauté. Cette évolution pourra être à nouveau appréciée prochainement grâce aux résultats de l'enquête communautaire sur la structure des exploitations agricoles récemment exécutée dans les six pays de la C.E.E.

---

(2) Länder pour l'Allemagne, Régions de programme pour la France, Regioni pour l'Italie, chacun des trois pays du Benelux étant considéré en soi comme une région.

(3) Ces tableaux ont été établis avec le concours de M. Serge de Tymowski, stagiaire auprès des services de la Commission des Communautés Européennes.

# PRINCIPALES CONSTATATIONS PAR CATEGORIE D'ANIMAUX

## Les bovins

1. La C.E.E. comptait en « 1963 » un effectif bovin d'environ 48 millions de têtes. Depuis « 1955 », il s'est accru de 12 % (4). Cet effectif se répartissait comme suit :

France .....	42 %
Allemagne .....	27 %
Italie .....	29 %
Pays-Bas .....	7 %
Belgique .....	5 %
Luxembourg .....	0 %

2. Les régions dans lesquelles on enregistre une densité supérieure à 100 têtes/100 ha sont dans l'ordre décroissant les suivantes :

Belgique .....	166,5
Pays-Bas .....	160,5
Lombardie .....	134,9
Luxembourg .....	117,9
Basse Normandie .....	113,1
Haute Normandie .....	110,1
Schleswig-Holstein .....	107,4
Vénétie .....	102,2
Bavière .....	100,4

Viennent ensuite des régions dont la densité du bétail se situe entre 80 et 100 têtes aux 100 hectares (Bade-Würtemberg, Bretagne, Rhénanie du Nord-Westphalie, Emilie-Romagne, Nord, Basse-Saxe, Pays de la Loire, Hesse, Piémont) (5).

3. Le cheptel bovin correspondant aux régions dont la densité bovine dépasse 80 têtes/100 hectares représente 65,1 % du cheptel communautaire. On notera cependant que certaines régions qui ne figurent pas ci-dessus représentent néanmoins une part importante du cheptel communautaire (Auvergne, Rhône-Alpes, Poitou-Charente, Midi-Pyrénées).

4. L'évolution constatée s'est manifestée par une augmentation absolue du cheptel dans la plupart des régions de la Communauté.

Sur 52 régions prises en considération (6) :

— 44 ont vu leur effectif bovin s'accroître dont 19

(4) « 1955 » et « 1963 » correspondent à des phases identiques du cycle bovin (début de la décroissance) — le cycle ayant depuis une vingtaine d'années une amplitude de 7 ans environ.

(5) Il faudrait ajouter Brême (86,1), région non prise en considération étant donné sa faible dimension.

(6) La Sarre et Berlin-Ouest ne sont pas compris.

françaises, 14 italiennes, 8 allemandes (7), les Pays-Bas, le Luxembourg et la Belgique ;

— 2 régions ont connu une stagnation (indice 100) de leur effectif bovin : les Marches et Hambourg ;

— 6 régions ont enregistré une diminution de leur effectif bovin, dont 4 italiennes (Toscane, Emilie-Romagne, Trentin H.A., Lombardie) et 2 régions françaises (Alsace, Provence - Côte d'Azur - Corse).

5. Un certain nombre de régions n'ont toutefois, malgré l'augmentation absolue de leur effectif bovin, pas été en mesure de conserver la place qu'elles occupaient en « 1955 » dans l'ensemble C.E.E.

Sur les 44 régions en progression mentionnées ci-dessus :

— 15 seulement ont amélioré leur position relative au sein de la Communauté (10 françaises, 3 allemandes et 2 italiennes) ;

— 15 se sont maintenues (3 françaises, 2 allemandes, 9 italiennes, les Pays-Bas et le Luxembourg) ;

— 14 ont perdu de leur importance relative au sein de la Communauté (6 françaises, 3 italiennes, 4 allemandes et la Belgique).

6. Il apparaît ainsi que le cheptel bovin s'est surtout développé en nombre au cours de la période considérée dans une zone quasi continue, qui s'étend du centre-ouest de la France (Pays de la Loire et Normandie, à l'exception de la péninsule armoricaine) jusqu'au Schleswig-Holstein en passant par le bassin de la Loire et le Bassin parisien, l'Est de la France, la Rhénanie et la Basse-Saxe.

Cette zone contourne sans les englober les pays du Benelux pour lesquels on enregistre pratiquement le statu quo.

Au sud de cette vaste zone, on assiste à une régression relative et quasi générale de la part qu'occupent les régions dans le cheptel bovin communautaire. Toutefois à l'extrême Sud, les régions de l'Italie méridionale dont le poids à cet égard est d'ailleurs relativement faible par rapport à celui des régions du nord de l'Europe, maintiennent leur position relative, voire progressent quelque peu (Campanie et Pouilles).

(7) Tous les Länder sont en augmentation, sauf Hambourg qui stagne.

## Les porcins

1. La C.E.E. comptait en « 1955 » un effectif porcin total d'environ 30 millions de têtes, cet effectif en « 1963 » dépassait 36 millions, enregistrant ainsi une augmentation de 21 % par rapport à « 1955 ».

La part de chaque pays dans l'effectif porcin de la Communauté se présentait comme suit :

	en « 1955 »	en « 1963 »
Allemagne .....	49	47
France .....	26	25
Italie .....	13	14
Pays-Bas .....	7	9
Belgique .....	5	5
Luxembourg .....	.	.
	100	100

2. Les densités du cheptel porcin varient considérablement d'une région de la Communauté à l'autre. Toutes les régions allemandes sauf la Sarre, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont plus de 100 porcs aux 100 hectares. Par contre, aucune région française ni italienne (sauf le Latium) n'atteint cette densité.

On enregistre ainsi une forte concentration de l'élevage porcin dans les pays du Nord de la Communauté. L'Allemagne et les Pays du Benelux possèdent 61 % du cheptel porcin communautaire ; la France et l'Italie 39 % seulement.

3. L'évolution de la part respective des pays dans l'effectif porcin total de la Communauté n'a entraîné au cours de la période considérée aucune modification des rapports de force entre ces deux groupes de pays.

Toutefois au sein de ceux-ci, on enregistre des évolutions intéressantes ; d'une part, les Pays-Bas prennent une avance substantielle compensée par un recul sensiblement équivalent de l'Allemagne, d'autre part, la légère progression italienne correspond sensiblement à la régression de la position française.

4. On constate en outre une augmentation des effectifs porcins dans la plupart des régions de la C.E.E. : 38 régions sur 52 (8). Font exception à cette tendance générale :

— 5 régions françaises : Auvergne, Limousin, Alsace, Région parisienne et Provence-Côte d'Azur-Corse ;

(8) La Sarre et Berlin-Ouest ne sont pas pris en considération.

— 3 régions allemandes : Rhénanie-Palatinat, Brème et Hambourg ;

— et 6 régions italiennes : Val d'Aoste, Ligurie, Trentin H.A., Vénétie, Friulie-V.G., Abruzzes et Molise.

5. Parmi les 38 régions dont les effectifs porcins ont augmenté au cours de la période considérée, seules 14 ont amélioré leur position relative au sein de la Communauté, ces régions sont les suivantes :

Pays-Bas .....	+ 14 ‰
Emilie-Romagne .....	+ 10 ‰
Belgique .....	+ 8 ‰
Lombardie .....	+ 6 ‰
Schleswig-Holstein .....	+ 6 ‰
Nord .....	+ 3 ‰
Picardie .....	+ 3 ‰
Baden-Würtemberg .....	+ 2 ‰
Aquitaine .....	+ 2 ‰
Haute Normandie .....	+ 1 ‰
Pays de la Loire .....	+ 1 ‰
Champagne .....	+ 1 ‰
Ombrie .....	+ 1 ‰
Sicile .....	+ 1 ‰

6. Deux grandes tendances se dégagent de l'examen des chiffres :

a) Une tendance à l'accroissement des effectifs porcins. Elle se manifeste :

— dans une large zone côtière discontinue s'étendant de l'Aquitaine au Schleswig-Holstein ; cette tendance est particulièrement nette aux extrémités de cette zone (Schleswig-Holstein, Pays-Bas d'une part, et Aquitaine d'autre part) ;

— dans deux autres zones plus réduites, distinctes de la précédente et limitée au Bade-Würtemberg et à deux provinces de la plaine du Pô (Lombardie et Emilie-Romagne).

b) Une tendance à la régression. Celle-ci se manifeste particulièrement dans une zone s'étendant de la Provence-Côte d'Azur sur toute la partie continentale de la Communauté en passant par le Centre et le Bassin parisien, et en se prolongeant jusqu'en Basse-Saxe et en Bavière ; la régression touche également certaines provinces du Nord-Est et du Centre de l'Italie.

## Les ovins

1. La C.E.E. comptait en « 1955 » un effectif ovin total de 18 861 500 têtes. En « 1963 », le troupeau ovin de la Communauté n'atteignait plus que 17 861 400 têtes, soit un million de têtes (5,3 %) en moins. Depuis 1964 cependant, on a enregistré un certain renversement de cette tendance générale.

2. L'élevage ovin est surtout localisé dans le sud de la Communauté. En « 1955 », deux pays (France

et Italie) se partageaient à part sensiblement égale 90 % du cheptel communautaire. L'évolution constatée au cours de la période prise en considération a modifié quelque peu le rapport de force de ces deux pays avec le reste de la Communauté d'une part et entre eux d'autre part. Ils possèdent en effet actuellement à eux deux 93 % du cheptel communautaire. La France a en outre pris la première place (49,4 % au lieu de 43,6 %) à l'Italie (43,6 % au lieu de 46,3 %).

Le cheptel ovin italien en « 1963 » occupait exactement la place qui, dans le cheptel communautaire, revenait au cheptel ovin français en « 1955 ».

3. L'évolution constatée est ainsi le résultat d'une forte diminution du cheptel ovin dans quatre pays de la Communauté (Italie, Allemagne, Pays-Bas, Belgique) portant sur 1 600 000 têtes environ (— 15 %). En France, par contre, on enregistre un accroissement sensible du cheptel portant sur quelque 600 000 têtes (+ 7 %).

4. La densité du cheptel ovin est inférieure à 10 têtes/100 ha dans les pays du nord de la Communauté, alors qu'elle atteint 26 têtes/100 ha en France et 40 têtes/100 ha en Italie.

5. La répartition régionale du troupeau ovin laisse apparaître cependant, au sein même des deux pays qui occupent en la matière la plus grande place, une très forte concentration dans leurs parties méridionales respectives. Les régions dont le cheptel représente au moins 2 % du cheptel communautaire correspondent en effet, en France, à la partie du territoire qui se trouve au sud d'une ligne allant de Nantes à Lyon (le sud de la Loire) et en Italie sensiblement au Mezzogiorno et aux îles (Sardaigne, Sicile).

6. Plus de 75 % du cheptel ovin de la Communauté se trouvent ainsi concentrés dans 18 régions sur 52 (9) représentant chacune plus de 2 % du cheptel communautaire.

7. Le mouton tient ainsi une place importante dans les régions de la Communauté marquées par le climat méditerranéen et parmi celles-ci surtout dans les zones à faible potentialité agricole.

Le mouton représente la seule spéculation animale marquante de plusieurs de ces régions (ex. : la Sardaigne compte 14,2 % du cheptel ovin de la C.E.E. et seulement 0,4 % du cheptel porcin et 0,5 % du cheptel bovin ; la Provence-Côte d'Azur est caractérisée par les pourcentages correspondants suivants : 6,3 %, 0,6 % et 0,2 %).

8. L'évolution constatée au cours de la période prise en considération laisse apparaître une progression de l'effectif ovin dans la plupart des régions françaises. Seuls le Centre-Nord (régions autour et au nord de Paris) et la Lorraine enregistrent une diminution de leur part relative dans le cheptel communautaire. En Italie, la Sardaigne et les Pouilles progressent également. Pour la plupart des autres régions de la Communauté, on enregistre un recul marqué.

9. Le fait que les ovins connaissent d'une façon générale une expansion en France, même au nord de la Loire dans des régions comme la Champagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, et qu'il diminue dans la plupart des régions italiennes, alors que pour certaines d'entre elles la production ovine est essentielle, dénote une différence notable d'orientation non point tant au niveau régional qu'au niveau national.

## PRINCIPALES CONSTATATIONS PAR REGION

Lorsqu'on examine l'évolution de l'effectif du cheptel au niveau régional non plus pour une catégorie d'animaux considérée isolément, mais pour l'ensemble des catégories retenues dans la présente étude, il est possible de déterminer parmi les régions considérées celles qui connaissent en la matière l'expansion, la stabilité, le déclin et dans une certaine mesure celles qui sont en voie de reconversion.

Les tableaux VII et VIII figurant en annexe contiennent une répartition des régions selon le sens de l'évolution des effectifs de leur cheptel pour chacune des trois spéculations étudiées, considérées deux à deux.

Sur cette base, les régions peuvent être réparties entre les quatre groupes suivants :

### Régions en expansion :

Comme les Pays de la Loire et la Champagne qui connaissent un accroissement généralisé de leur cheptel bovin, porcin et ovin, ou encore comme la région Poitou-Charente, le Languedoc, les Pouilles, la Basilicate, la Sardaigne où l'on enregistre des progrès pour l'une ou l'autre spéculation avec maintien du statu quo par ailleurs.

---

(9) Ensemble des circonscriptions sauf la Sarre et Berlin-Ouest.

### Régions en déclin :

Comme la Bavière, la Hesse, le Trentin Haut-Adige, le Frioul-Vénétie Julienne, les Marches, pour lesquelles le recul se manifeste sur tous les plans, ou encore comme le Piémont où les bovins et les ovins perdent du terrain, alors que pour les porcins on enregistre tout juste le statu quo.

### Régions en stagnation :

Comme Hambourg et le Val d'Aoste pour lesquelles il ne semble pas y avoir eu d'évolution notable (10).

### Régions en reconversion :

Ce sont toutes les autres qui connaissent l'expansion sur l'une ou l'autre des spéculations et la récession sur la ou les autres, comme si des phénomènes de substitution entre spéculations animales s'étaient produits. Au nombre de ces régions, on citera :

- le Schleswig-Holstein, le Nord, la Picardie, la Haute-Normandie où les bovins et les porcins sont en expansion alors que les ovins reculent ;
- la Franche-Comté où les bovins et les ovins progressent, mais où les porcins perdent du champ ;
- l'Aquitaine où l'on enregistre une récession bovine alors que les effectifs porcins et ovins s'y développent ;
- le Bade-Würtemberg, la Lombardie et l'Emilie-Romagne, régions qui connaissent une expansion des effectifs porcins alors que les effectifs bovins et ovins sont en diminution.

Les données dont on dispose permettent difficilement de déterminer parmi les régions en voie de reconversion, c'est-à-dire où l'on assiste à une réorientation de la production animale, celles qui en la matière sont en expansion, en stagnation ou en déclin. D'une façon générale, on peut cependant considérer que les régions où la production bovine se développe même lorsque les autres spéculations déclinent ont de grandes chances d'être en expansion.

On peut difficilement aller plus loin dans l'interprétation de ces données sans risquer d'erreurs. Il faut en particulier se garder de considérer systématiquement que les régions dont l'effectif des bovins,

porcins, ovins est en progression, connaissent une expansion de l'ensemble de leur production animale ; rappelons en effet que certaines spéculations n'ont pas été retenues dans la présente étude, notamment l'aviculture. Quand bien même certaines régions seraient en progression en ce qui concerne l'élevage, cela ne signifie pas non plus forcément qu'elles connaissent un développement de l'ensemble de leur production agricole ; certains phénomènes de substitution entre le secteur animal et le secteur végétal peuvent en effet intervenir.

Enfin le regroupement des régions en grandes catégories ne permet pas de déceler entre elles un ordre d'importance de leur progression dans les productions bovine, porcine et ovine. Les Pays-Bas par exemple ainsi que certaines régions du Nord-Ouest de l'Europe qui n'ont pas connu une progression sur tous les plans puisqu'ils enregistrent un certain recul dans la production ovine, ont cependant pris une avance dans le domaine de la production animale bien plus considérable que certaines autres régions où chacun des trois secteurs étudiés sont en progrès.

L'évolution constatée permet cependant de considérer que la production bovine, porcine et ovine dans la Communauté tend à se concentrer de plus en plus dans certaines zones, dont les conditions paraissent les mieux adaptées à ces productions et que par ailleurs on assiste au développement des spéculations là où elles sont déjà fortement implantées, ce qui traduit une tendance à une certaine spécialisation régionale. La réalisation complète du Marché commun, notamment en ce qui concerne les produits animaux, devrait contribuer à accélérer ce mouvement dans les années qui viennent.

## CONSIDERATIONS FINALES

L'évolution régionale des productions agricoles mérite une attention particulière de la part des responsables de la politique agricole ; si à certains égards, elle est souhaitable, elle peut néanmoins entraîner des difficultés dès lors en particulier qu'elle se répercute diversement sur les revenus agricoles. Elle réclame en outre des mesures structurelles appropriées.

L'évolution régionale des effectifs bovins, porcins et ovins dans la C.E.E., malgré l'imperfection des données statistiques sur lesquelles se fonde cette étude, montre à l'évidence qu'un mouvement de concentration régionale de l'élevage s'est manifesté au cours des dernières années, avec une intensité particulière dans le Nord-Ouest de l'Europe pour ce qui concerne les bovins et les porcins et dans les régions françaises, notamment celles du

---

(10) Ces deux régions paraissent ne pas avoir connu d'évolution. Cette situation provient probablement du fait que la présentation des résultats du calcul ne permet pas de déceler des variations de faible amplitude qui auraient pu se produire dans de telles régions dont la pondération dans la Communauté est très faible.

Midi, en ce qui concerne les ovins. On enregistre ainsi une tendance à une plus grande spécialisation zootechnique des régions dans la Communauté.

Ce mouvement reste toutefois de faible amplitude ; les écarts généralement enregistrés dans les positions des régions entre le début et la fin de la décennie considérée, sont de l'ordre de 1 à 10 ‰, ce qui constitue somme toute une évolution assez lente. C'est au niveau de la spéculation ovine que l'évolution fut la plus marquée et également la plus capricieuse ; pour les bovins, elle a été la plus faible et la plus constante.

Avec l'entrée en vigueur du Marché commun de la viande et des produits laitiers, il est vraisemblable que l'évolution constatée s'amplifie et que l'on s'oriente de plus en plus vers une concentration et spécialisation régionales dans le domaine des pro-

ductions animales. A partir de maintenant, l'éleveur du Charolais va se trouver solidaire et concurrent non plus seulement de l'éleveur normand, mais encore de l'éleveur bavarois, néerlandais, émilien...

La connaissance de l'évolution régionale des productions agricoles devient ainsi de plus en plus indispensable à toutes les personnes ou instances qui ont affaire avec l'agriculture ; depuis l'agriculteur jusqu'au ministre. Elle requiert un grand effort d'observation statistique. A ce sujet, les actions entreprises par la Commission des Communautés Européennes et les Etats membres pour mettre en place des instruments d'information adéquats (recensement du cheptel porcin, enquêtes sur la structure des exploitations agricoles, réseau d'information comptable, etc...) méritent d'être poursuivis et amplifiés.

## A N N E X E S

### SOMMAIRE

*Tableaux I à III* présentent l'évolution régionale de l'effectif respectivement des bovins, porcins et ovins au cours de la période « 1955 » - « 1963 ».

*Tableaux IV à VI* contiennent une répartition des régions selon l'évolution de leur part dans le cheptel respectivement bovin, porcin et ovin de la Communauté Economique Européenne.

*Tableaux VII et VIII* contiennent une répartition des régions selon l'évolution de leur part dans l'effectif communau-

taire respectivement pour les bovins et porcins et les bovins et ovins.

*Carte 1.* Densité de l'élevage bovin dans la C.E.E. en 1965 (vaches laitières - autres vaches).

En cartouche :

Répartition du cheptel par région (bovins, porcins, ovins).

*Cartes 3 à 5.* Répartition des régions selon l'évolution de leur part dans le cheptel total de la C.E.E. au cours de la période « 1955 » - « 1963 » respectivement pour les bovins, porcins et ovins.

### SOURCES

Les chiffres des tableaux I, II et III ont été calculés à partir des données suivantes :

-- Pour la France in « Statistique agricole » des années 1954, 1955, 1956, 1962, 1963, 1964, revue publiée par le Ministère français de l'Agriculture.

-- Pour l'Allemagne in « Land- und Forstwirtschaft Fischerei », Reihe 3, publié par le « Statistisches Bundesamt Wiesbaden », 1954, 1955, 1956, 1962, 1963, 1964.

-- Pour les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg dans « Sta-

tistique agricole » 1963 n° 4 et 1967 n° 8, publiées par l'Office Statistique des Communautés européennes.

-- Pour l'Italie dans « Annuario di statistica agraria » 1957, 1958, 1959, 1965, 1966, 1967, publiés par l'« Istituto centrale di statistica ».

Les densités d'ovins « 1963 » ont été calculées en rapportant les effectifs « 1963 » à la S.A.U. 1963 pour tous les pays, sauf pour l'Allemagne pour laquelle on s'est référé à la S.A.U. 1960.

TABLEAU I

**EVOLUTION REGIONALE DE L'EFFECTIF DES BOVINS DANS LA C.E.E.  
AU COURS DE LA PERIODE « 1955 » - « 1963 » (\*)**

Régions	Effectif (1.000 têtes)		Densité têtes/100 ha de S.A.U. « 1963 »  (1)	Part des régions dans l'effectif total C.E.E. % « 1955 »      « 1963 »		E v o l u t i o n	
	« 1955 »	« 1963 »		« 1955 »	« 1963 »	de l'effectif « 1955 » = 100	de la part des régions dans l'effectif total C.E.E. ( ± ‰ )
Schleswig-Holstein	1.057,6	1.290,1	107,4	25	27	122	+ 2
Hambourg	17,2	17,5	47,9	—	—	100	= 0
Basse-Saxe	2.222,7	2.590,6	86,1	51	54	117	+ 3
Brême	18,0	18,4	84,2	—	—	102	= 0
Rhénanie du Nord - Westphalie	1.529,1	1.801,8	87,3	35	37	118	+ 2
Hesse	789,7	847,2	83,3	18	17	107	- 1
Rhénanie - Palatinat	674,7	720,0	74,2	16	15	107	- 1
Bade - Wurtemberg	1.698,6	1.797,7	93,2	39	37	106	- 2
Bavière	3.617,9	3.987,5	100,4	84	83	110	- 1
Sarre	—	66,0	49,5	—	1	—	- (2)
Berlin-Ouest	—	—	50,0	—	—	—	—
Nord	713,5	866,5	86,3	17	18	121	+ 1
Picardie	715,5	916,5	62,5	17	19	128	+ 2
Région parisienne	169,1	179,8	26,3	4	4	106	= 0
Centre	824,7	966,4	35,6	19	20	117	+ 1
Haute Normandie	707,8	919,7	110,0	16	19	130	+ 3
Basse Normandie	1.367,3	1.666,3	113,1	32	34	122	+ 2
Bretagne	1.762,8	1.942,7	92,8	41	40	110	- 1
Pays de la Loire	1.846,6	2.255,4	84,8	43	48	122	+ 5
Poitou - Charentes	958,3	1.087,6	54,9	22	22	113	= 0
Limousin	766,1	812,9	71,8	18	17	106	- 1
Aquitaine	961,2	986,0	57,5	22	20	103	- 2
Midi - Pyrénées	1.227,1	1.311,8	43,1	23	27	107	- 2
Champagne	569,3	781,9	49,7	19	16	137	+ 3
Lorraine	677,1	839,6	62,2	16	17	124	+ 1
Alsace	287,4	270,2	57,5	7	6	94	- 1
Franche-Comté	443,0	580,7	63,8	10	12	131	+ 2
Bourgogne	944,0	1.151,8	62,6	22	24	122	+ 2
Auvergne	1.231,7	1.264,5	70,5	28	26	103	- 2
Rhône - Alpes	1.124,0	1.172,2	51,3	26	24	104	- 2
Languedoc	117,7	134,0	8,8	3	3	114	= 0
Provence - Côte d'Azur - Corse	115,1	114,0	6,6	3	2	99	- 1
Piémont	1.113,0	1.224,3	83,0	26	25	110	- 1
Val d'Aoste	46,5	49,7	44,6	1	1	107	= 0
Ligurie	74,0	68,3	36,5	2	1	92	- 1
Lombardie	1.651,5	1.770,0	134,9	38	37	107	- 1
Trentin - Haut-Adige	202,5	194,7	36,3	5	4	96	- 1
Vénétie	1.055,0	1.160,7	102,2	24	24	110	= 0
Frioul - Vénétie Julienne	261,5	266,3	59,9	6	5	102	- 1
Emilie - Romagne	1.446,0	1.260,3	87,0	33	26	87	- 7
Marches	495,0	492,0	67,3	11	10	100	- 1
Toscane	488,0	476,7	42,5	11	10	98	- 1
Ombrie	221,0	223,7	43,4	5	5	101	= 0
Latium	283,7	338,3	31,2	7	7	119	= 0
Campanie	234,7	348,7	36,5	5	7	149	+ 2
Abruzze et Molise	206,0	254,7	—	5	5	124	= 0
Pouilles	94,4	138,7	7,9	2	3	147	+ 1
Basilicate	68,6	77,7	10,6	2	2	113	= 0
Calabre	140,0	141,7	14,5	3	3	101	= 0
Sicile	239,2	303,3	15,0	6	6	127	= 0
Sardaigne	197,0	239,7	13,3	5	5	122	= 0
Pays-Bas	2.994,0	3.334,7	160,5	69	69	112	= 0
Belgique	2.376,0	2.563,6	166,5	55	53	108	- 2
Luxembourg	131,0	155,3	117,9	3	3	119	= 0
Allemagne (ensemble)	11.629,3	13.139,3 (3)	91,5 (3)	268	271 (3)	113	+ 2 (4)
France (ensemble)	17.528,9	20.218,8	59,0	408	418	115	+ 10
Italie (ensemble)	8.528,6	9.021,0	46,7	197	185	106	- 11
C.E.E. - Total	43.173,4	48.461,1	67,6	1.000	1.000	112	—

(\*) « 1955 » = moyenne 1954-1955-1956.

« 1963 » = moyenne 1962-1963-1964.

(1) Les densités sont celles de 1963 sauf pour l'Italie (1962).

(2) La Sarre ne se trouve pas comptabilisée dans la première période ; l'évolution de sa part dans le cheptel communautaire n'a pu être déterminée.

(3) Le total « 1963 » comprend la Sarre.

(4) Sans la Sarre.

TABLEAU II

**EVOLUTION REGIONALE DE L'EFFECTIF DES PORCINS DANS LA C.E.E.  
AU COURS DE LA PERIODE « 1955 » - « 1963 » (\*)**

Régions	Effectif (1.000 têtes)		Densité têtes/100 ha de S.A.U. « 1963 » (1)	Part des régions dans l'effectif total C.E.E. ‰		E v o l u t i o n	
	« 1955 »	« 1963 »		« 1955 »	« 1963 »	de l'effectif « 1955 » = 100	de la part des régions dans l'effectif total C.E.E. ( ± ‰ )
Schleswig-Holstein . . . . .	1.197	1.657	224	40	46	138	+ 6
Hambourg . . . . .	27	23	104	1	1	83	= 0
Basse-Saxe . . . . .	4.208	4.925	290	141	135	117	- 6
Brême . . . . .	23	16	201	1	—	70	- 1
Rhénanie du Nord - Westphalie	2.663	3.005	228	90	83	113	- 7
Hesse . . . . .	1.185	1.301	189	39	36	110	- 3
Rhénanie - Palatinat . . . . .	731	713	112	25	20	99	- 5
Bade - Wurtemberg . . . . .	1.512	1.882	171	50	52	125	+ 2
Bavière . . . . .	2.963	3.601	156	100	99	122	- 1
Sarre . . . . .	—	78	91	—	2	—	— (2)
Berlin-Ouest . . . . .	—	—	173	—	—	—	—
Nord . . . . .	507	715	97	17	20	141	+ 3
Picardie . . . . .	219	362	31	7	10	165	+ 3
Région parisienne . . . . .	48	42	7	2	1	87	- 1
Centre . . . . .	318	378	17	11	10	119	- 1
Haute Normandie . . . . .	169	249	50	6	7	147	+ 1
Basse Normandie . . . . .	236	304	95	8	8	129	= 0
Bretagne . . . . .	1.109	1.358	88	37	37	123	= 0
Pays de la Loire . . . . .	650	822	56	22	23	127	+ 1
Poitou - Charentes . . . . .	373	483	34	13	13	130	= 0
Limousin . . . . .	419	353	54	14	10	84	- 4
Aquitaine . . . . .	440	598	63	15	17	136	+ 2
Midi - Pyrénées . . . . .	744	887	49	24	24	119	= 0
Champagne . . . . .	128	176	15	4	5	137	+ 1
Lorraine . . . . .	344	351	55	12	10	102	- 2
Alsace . . . . .	201	194	75	7	5	96	- 2
Franche-Comté . . . . .	146	147	37	5	4	101	- 1
Bourgogne . . . . .	306	359	35	10	10	117	= 0
Auvergne . . . . .	557	512	64	19	14	92	- 5
Rhône - Alpes . . . . .	464	479	77	15	13	103	- 2
Languedoc . . . . .	63	64	18	2	2	102	= 0
Provence - Côte d'Azur - Corse	246	213	49	8	6	87	- 2
Piémont . . . . .	205	260	27	7	7	127	= 0
Val d'Aoste . . . . .	2	1	15	.	.	56	.
Ligurie . . . . .	10	9	14	.	.	88	.
Lombardie . . . . .	511	823	87	17	23	161	+ 6
Trentin - Haut-Adige . . . . .	46	42	64	2	1	91	- 1
Vénétie . . . . .	295	203	35	10	6	69	- 4
Frioul - Vénétie Julienne . . . . .	93	85	43	3	2	91	- 1
Emilie - Romagne . . . . .	655	1.143	81	22	32	175	+ 10
Marches . . . . .	331	367	61	11	10	111	- 1
Toscane . . . . .	318	395	37	11	11	124	= 0
Ombrie . . . . .	313	420	108	11	12	134	+ 1
Latium . . . . .	172	211	26	6	6	123	= 0
Campanie . . . . .	221	229	36	7	6	104	- 1
Abruzze et Molise . . . . .	180	176	—	6	5	98	- 1
Pouilles . . . . .	46	61	8	2	2	133	= 0
Basilicate . . . . .	95	98	22	3	3	103	= 0
Calabre . . . . .	170	185	32	6	5	109	- 1
Sicile . . . . .	76	91	7	2	3	120	+ 1
Sardaigne . . . . .	109	146	18	4	4	134	= 0
Pays-Bas . . . . .	2.228	3.231	309	75	89	145	+ 14
Belgique . . . . .	1.356	1.722	200	46	47	127	+ 1
Luxembourg . . . . .	100	113	132	3	3	113	= 0
Allemagne (ensemble) . . . . .	14.509	17.209	199	488 (3)	474 (2)	119	- 16 (4)
France (ensemble) . . . . .	7.646	9.046	46	258	249	117	- 9
Italie (ensemble) . . . . .	3.848	4.944	39	130	138	131	+ 8
C.E.E. - Total . . . . .	29.727	36.266	79	1.000	1.000	121	

(\*) « 1955 » = moyenne 1954-1955-1956.

« 1963 » = moyenne 1962-1963-1964.

(1) Densités calculées en 1963 sauf pour l'Italie (1962) (nombre de têtes par 100 ha de terres arables).

(2) La Sarre est comprise dans les données « 1963 ».

(3) Le total « 1963 » comprend la Sarre.

(4) Sans la Sarre.

TABLEAU III

EVOLUTION REGIONALE DE L'EFFECTIF DES OVINS DANS LA C.E.E.  
AU COURS DE LA PERIODE « 1955 » - « 1963 » (\*)

Régions	Effectif (1.000 têtes)		Densité têtes/100 ha de S.A.U. « 1963 »  (1)	Part des régions dans l'effectif total C.E.E. % « 1955 »    « 1963 »		Evolution	
	« 1955 »	« 1963 »		« 1955 »	« 1963 »	de l'effectif « 1955 » = 100	de la part des régions dans l'effectif total C.E.E. ( ± % )
Schleswig-Holstein .....	158,1	111,8	9	8	6	75	- 2
Hambourg .....	4,4	2,3	6	.	.	52	= 0
Basse-Saxe .....	302,4	182,3	6	16	10	60	- 6
Brême .....	1,3	0,6	3	.	.	38	= 0
Rhénanie du Nord - Westphalie .....	192,5	130,4	6	10	7	68	- 3
Hesse .....	165,2	105,3	10	9	6	64	- 3
Rhénanie - Palatinat .....	58,4	49,0	5	3	3	84	= 0
Bade - Wurtemberg .....	214,9	133,0	7	11	7	62	- 4
Bavière .....	301,5	180,2	5	16	10	60	- 6
Sarre .....	—	9,6	7	—	1	—	[+ 1] (1)
Berlin-Ouest .....	—	1,6	25	.	.	—	
Nord .....	86,5	60,3	6	5	3	69	- 2
Picardie .....	285,5	247,9	17	15	14	86	- 1
Région parisienne .....	314,6	249,1	33	17	14	79	- 3
Centre .....	651,1	567,7	20	34	32	87	- 2
Haute Normandie .....	179,8	118,4	14	11	7	66	- 4
Basse Normandie .....	155,8	156,9	11	8	9	101	+ 1
Bretagne .....	101,4	90,2	4	5	5	89	= 0
Pays de la Loire .....	193,3	207,7	8	10	12	107	+ 2
Poitou - Charentes .....	361,8	552,1	28	19	31	153	+ 12
Limousin .....	500,4	686,5	61	27	38	137	+ 11
Aquitaine .....	590,9	609,9	35	31	34	103	+ 3
Midi - Pyrénées .....	1.126,6	1.439,5	48	60	81	128	+ 21
Champagne .....	303,4	314,2	20	16	18	103	+ 2
Lorraine .....	240,6	187,2	14	13	11	77	- 2
Alsace .....	39,7	36,9	8	2	2	103	= 0
Franche-Comté .....	58,6	88,3	10	3	5	104	+ 2
Bourgogne .....	367,1	369,4	20	20	21	100	+ 1
Auvergne .....	565,0	570,3	32	30	32	101	+ 2
Rhône - Alpes .....	386,5	504,1	22	20	28	130	+ 8
Languedoc .....	521,2	583,9	38	28	33	112	+ 5
Provence - Côte d'Azur - Corse .....	1.167,3	1.155,6	70	62	63	99	+ 3
Piémont .....	131,1	89,0	6	7	5	68	- 2
Val d'Aoste .....	6,8	6,0	6	.	.	100	= 0
Ligurie .....	50,1	28,0	14	3	2	56	- 1
Lombardie .....	90,4	72,0	5	5	4	90	- 1
Trentin - Haut-Adige .....	63,4	44,0	8	3	2	69	- 1
Vénétie .....	64,8	43,1	4	3	2	66	- 1
Frioul - Vénétie Julienne .....	18,2	4,6	1	1	.	25	- 1
Emilie - Romagne .....	158,5	128,0	8	8	7	81	- 1
Marches .....	267,2	187,0	25	14	10	70	- 4
Toscane .....	601,5	492,0	42	32	28	82	- 4
Ombrie .....	310,7	151,0	28	16	8	48	- 8
Latium .....	1.097,7	650,0	56	58	36	59	- 22
Campanie .....	453,8	397,0	43	24	22	87	- 2
Abruzzes et Molise .....	794,4	691,0	64	42	39	87	- 3
Pouilles .....	768,6	820,0	48	40	46	107	+ 6
Basilicate .....	465,0	520,0	71	25	29	112	+ 4
Calabre .....	412,0	376,0	39	22	21	91	- 1
Sicile .....	645,0	588,0	27	34	33	91	- 1
Sardaigne .....	2.318,2	2.537,0	141	123	142	102	+ 19
Pays-Bas .....	407,0	271,0	11	22	15	66	- 7
Belgique .....	139,0	60,0	4	7	3	43	- 4
Luxembourg .....	3,0	3,0	2	.	.	100	= 0
Allemagne (ensemble) .....	1.398,7	906,3	6	73	50 (2)	65	- 24 (3)
France (ensemble) .....	8.197,3	8.796,1	26	436	494	107	+ 59
Italie (ensemble) .....	8.716,8	7.825,0	40	463	436	89	- 24
C.E.E. - Total .....	18.861,6	17.861,4	25	1.000	1.000	94	

(\*) « 1955 » = moyenne 1954-1955-1956.

« 1963 » = moyenne 1962-1963-1964.

(1) La Sarre ne se trouve pas comptabilisée dans la première période ; l'évolution de sa part dans le cheptel communautaire n'a pu être déterminée.

(2) Le total « 1963 » comprend la Sarre.

(3) Sans la Sarre.

TABLEAU IV

**REPARTITION DES REGIONS SELON L'EVOLUTION DE LEUR PART DANS LE CHEPTEL BOVIN TOTAL DE LA C.E.E.  
AU COURS DE LA PERIODE « 1955 » - « 1963 »**

Régions dont la part qu'elles occupent dans le cheptel bovin de la C.E.E. a						
diminué			stagné	augmenté		
de 3 pour 1.000 et plus	de 2 pour 1.000	de 1 pour 1.000	= 0	de 1 pour 1.000	de 2 pour 1.000	de 3 pour 1.000 et plus
Emilie Romagne	Bade-Würtemberg	Hesse Rhén. Palatinat Bavière	Hambourg Brème	ALLEMAGNE Nord Centre Lorraine	Schleswig-Holstein Rhénanie du Nord et Westphalie	Basse-Saxe
	Aquitaine Midi-Pyrénées Auvergne Rhône-Alpes	Bretagne Limousin Alsace Provence - Côte d'Azur - Corse	Région parisienne Poitou Charentes Languedoc		Picardie Basse Normandie Franche-Comté Bourgogne	Haute Normandie Pays de la Loire Champagne
ITALIE	BELGIQUE	Piémont Ligurie Lombardie Trentin H. Adige Frioul - Vénétie Julienne Marches Toscane	PAYS-BAS LUXEMBOURG Val d'Aoste Vénétie Ombrie Latium Abruzze - Molise Basilicate Calabre Sicile Sardaigne	Pouilles	Campanie	FRANCE

TABLEAU V

**REPARTITION DES REGIONS SELON L'EVOLUTION DE LEUR PART DANS LE CHEPTEL PORCIN TOTAL DE LA C.E.E.  
AU COURS DE LA PERIODE « 1955 » - « 1963 »**

Régions dont la part qu'elles occupent dans le cheptel porcin de la C.E.E. a						
diminué			stagné	augmenté		
de 5 pour 1.000 et plus	de 2 à 4 p. 1.000	de 1 pour 1.000	= 0	de 1 pour 1.000	de 2 à 4 p. 1.000	de 5 pour 1.000 et plus
Basse-Saxe Rhén. du Nord Westphalie Rhén. Palatinat ALLEMAGNE Auvergne	Hesse	Brème Bavière	Hambourg	Haute Normandie Pays de la Loire Champagne	Bade-Würtemberg	Schleswig-Holstein
FRANCE	Limousin Lorraine Alsace Rhône-Alpes Provence - Côte d'Azur - Corse Vénétie	Région parisienne Centre Franche-Comté	Basse Normandie Bretagne Poitou-Charentes Midi-Pyrénées Bourgogne Languedoc		Ombrie Sicile	Nord Picardie Aquitaine
	PAYS-BAS Ombrie Latium	BELGIQUE	Trentin H. Adige Frioul - Vénétie Julienne Marches Campanie Abruzze - Molise Calabre	Piémont Val d'Aoste Ligurie Toscane Latium Pouilles Basilicate Sardaigne LUXEMBOURG	BELGIQUE	

TABLEAU VI

**REPARTITION DES REGIONS SELON L'EVOLUTION DE LEUR PART DANS LE CHEPTEL OVIN TOTAL DE LA C.E.E.  
AU COURS DE LA PERIODE « 1955 » - « 1963 »**

Régions dont la part qu'elles occupent dans le cheptel ovin de la C.E.E. a						
diminué			stagné	augmenté		
de 5 pour 1.000 et plus	de 2 à 4 p. 1.000	de 1 pour 1.000	= 0	de 1 pour 1.000	de 2 à 4 p. 1.000	de 5 pour 1.000 et plus
Basse-Saxe Bavière	Schleswig-Holstein Rhén. du Nord- Westphalie	Picardie	Hambourg Brème Rhén. - Palatinat	Basse Normandie Bourgogne	Pays de la Loire Aquitaine Champagne Franche-Comté Auvergne Provence - Côte d'Azur - Corse Basilicate	Poitou-Charentes Limousin Midi-Pyrénées Rhône-Alpes Languedoc
ALLEMAGNE	Hesse Bade-Wurtemberg		Bretagne Alsace			
PAYS-BAS Ombrie Latium	BELGIQUE	Ligurie Lombardie Trentin H. Adige Vénétie Frioul - Vénétie Julienne	LUXEMBOURG Val d'Aoste			FRANCE Pouilles Sardaigne
ITALIE	Piémont Marches Toscane Campanie Abruzze - Molise	Emilie - Romagne Calabre Sicile				

TABLEAU VII

REPARTITION DES REGIONS SELON L'EVOLUTION AU COURS DE LA PERIODE « 1955 » - « 1963 »  
DE LEUR PART RELATIVE DANS LE TOTAL C.E.E. DES EFFECTIFS BOVINS ET PORCINS

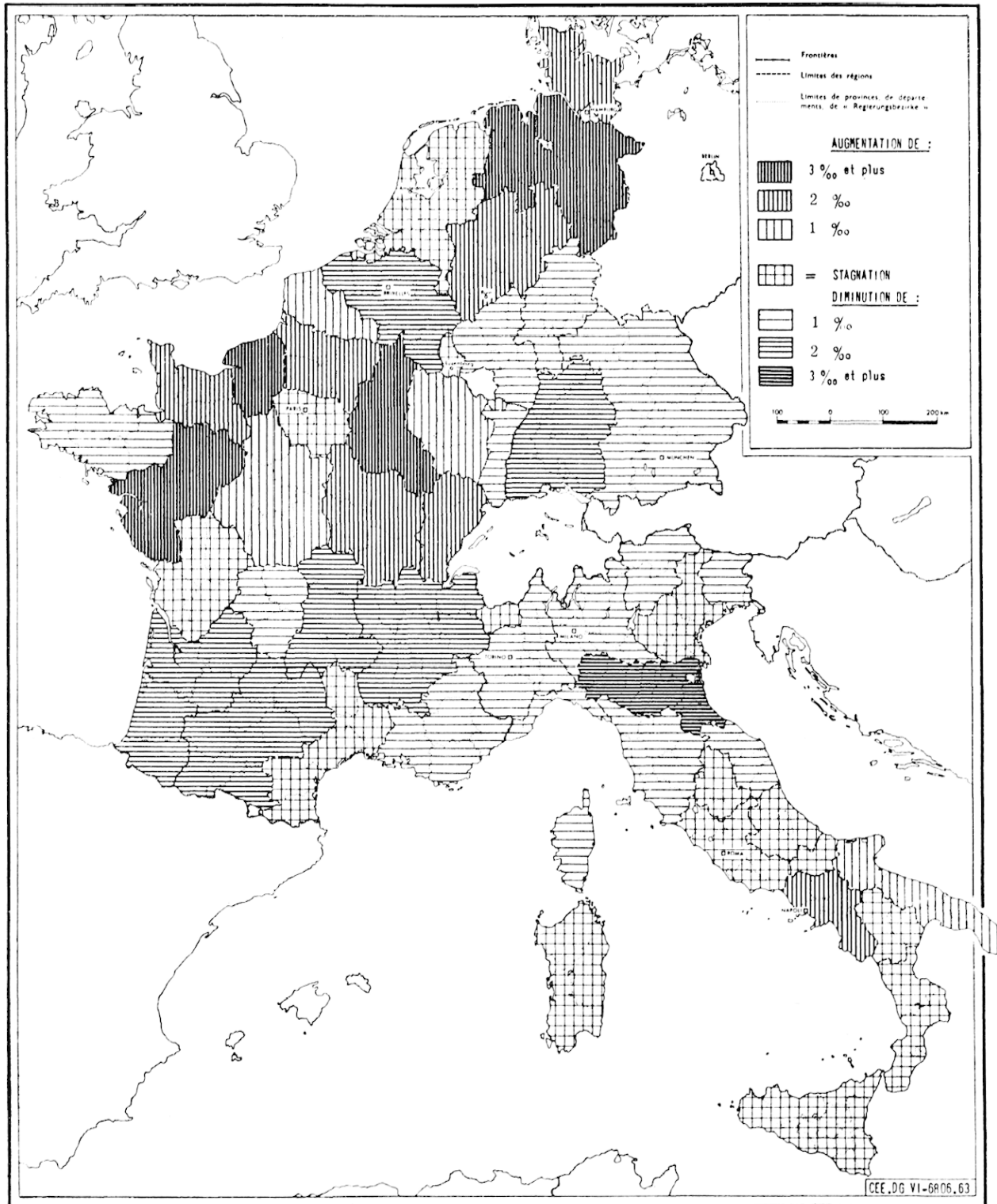
Diminution dans les deux productions	Diminution dans une production — Stagnation dans l'autre	Stagnation dans les deux productions	Augmentation des bovins — Diminution des porcins	Augmentation des porcins — Diminution des bovins	Augmentation dans une production — Stagnation dans l'autre	Augmentation dans les deux productions
Hesse Bavière Rhén. - Palatinat	Brème	Hambourg	Rhén. du Nord- Westphalie Basse-Saxe  ALLEMAGNE	Bade-Würtemberg		Schleswig-Holstein
Limousin Auvergne Alsace Provence - Côte d'Azur - Corse Rhône-Alpes	Bretagne Midi-Pyrénées Région parisienne	Poitou-Charentes Languedoc	Franche-Comté Lorraine Centre  FRANCE	Aquitaine	Basse Normandie Bourgogne	Picardie Nord Haute Normandie Pays de la Loire Champagne
Trentin H. Adige Frioul - Vénétie Julienne Marches	Piémont Ligurie Toscane Abruzze et Molise Vénétie Calabre	Val d'Aoste Latium Basilicate Sardaigne  LUXEMBOURG	Campanie	Lombardie Emilie-Romagne  ITALIE  BELGIQUE	Ombrie Sicile Pouilles  PAYS-BAS	

TABLEAU VIII

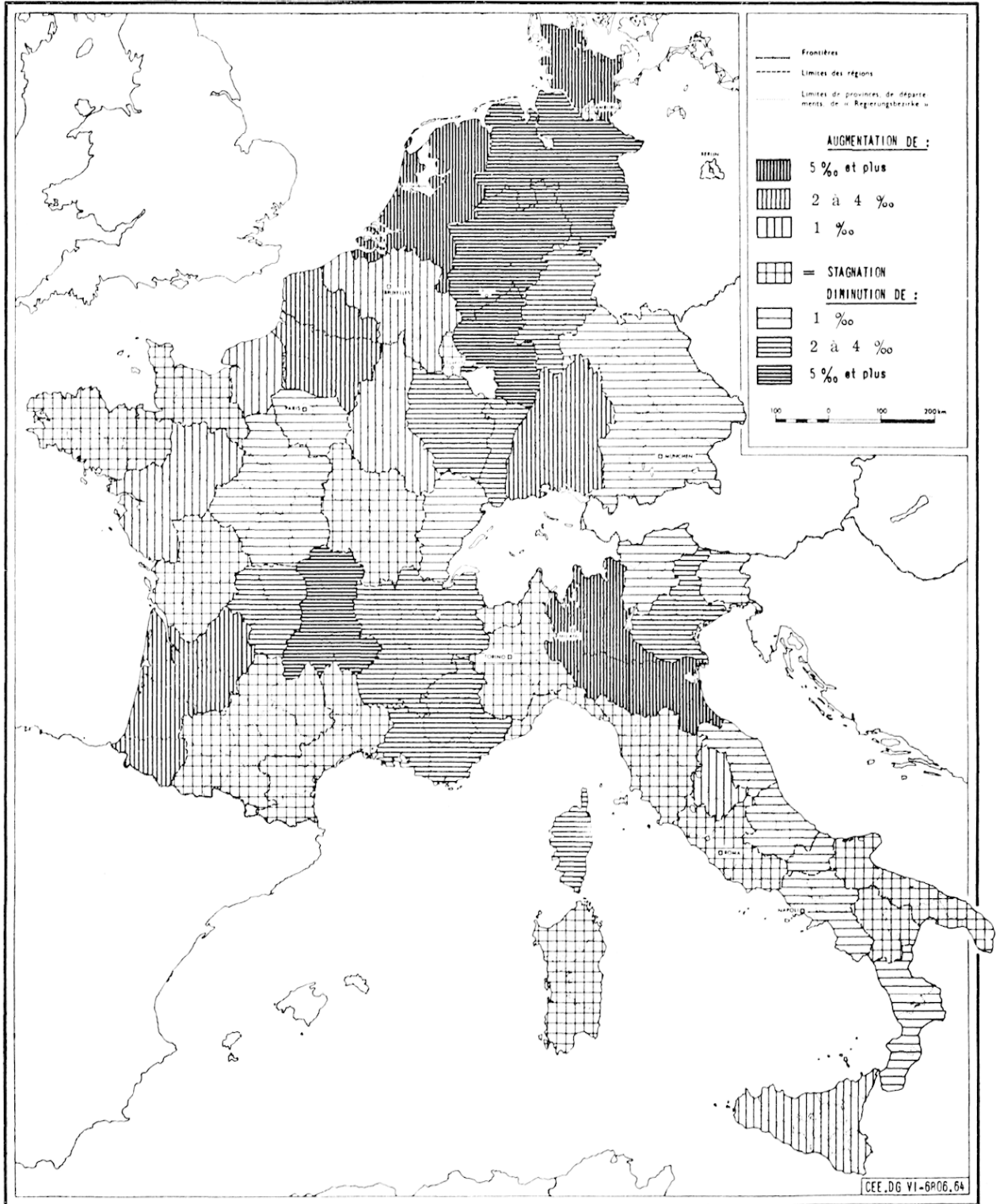
REPARTITION DES REGIONS SELON L'EVOLUTION AU COURS DE LA PERIODE « 1955 » - « 1963 »  
DE LEUR PART RELATIVE DANS LE TOTAL C.E.E. DES EFFECTIFS BOVINS ET OVINS

Diminution dans les deux productions	Diminution dans une production — Stagnation dans l'autre	Stagnation dans les deux productions	Augmentation des bovins — Diminution des ovins	Augmentation des ovins — Diminution des bovins	Augmentation dans une production — Stagnation dans l'autre	Augmentation dans les deux productions
Bavière Hesse Bade-Würtemberg		Hambourg Brème	Basse-Saxe Schleswig-Holstein Rhén. du Nord- Westphalie  ALLEMAGNE		Rhén. - Palatinat	
	Région parisienne Bretagne Alsace		Nord Centre Haute Normandie Lorraine Picardie	Aquitaine Auvergne Provence - Côte d'Azur - Corse Limousin Midi-Pyrénées Rhône-Alpes	Poitou-Charentes Languedoc	Basse Normandie Bourgogne Pays de la Loire Champagne Franche-Comté  FRANCE
Emilie-Romagne Piémont Ligurie Lombardie Trentin H. Adige Marches Toscane Frioul - Vénétie Julienne  ITALIE  BELGIQUE	Vénétie Abruzze et Molise Calabre Sicile Ombrie Latium  PAYS-BAS	Val d'Aoste	Campanie  LUXEMBOURG		Basilicate Sardaigne	Pouilles

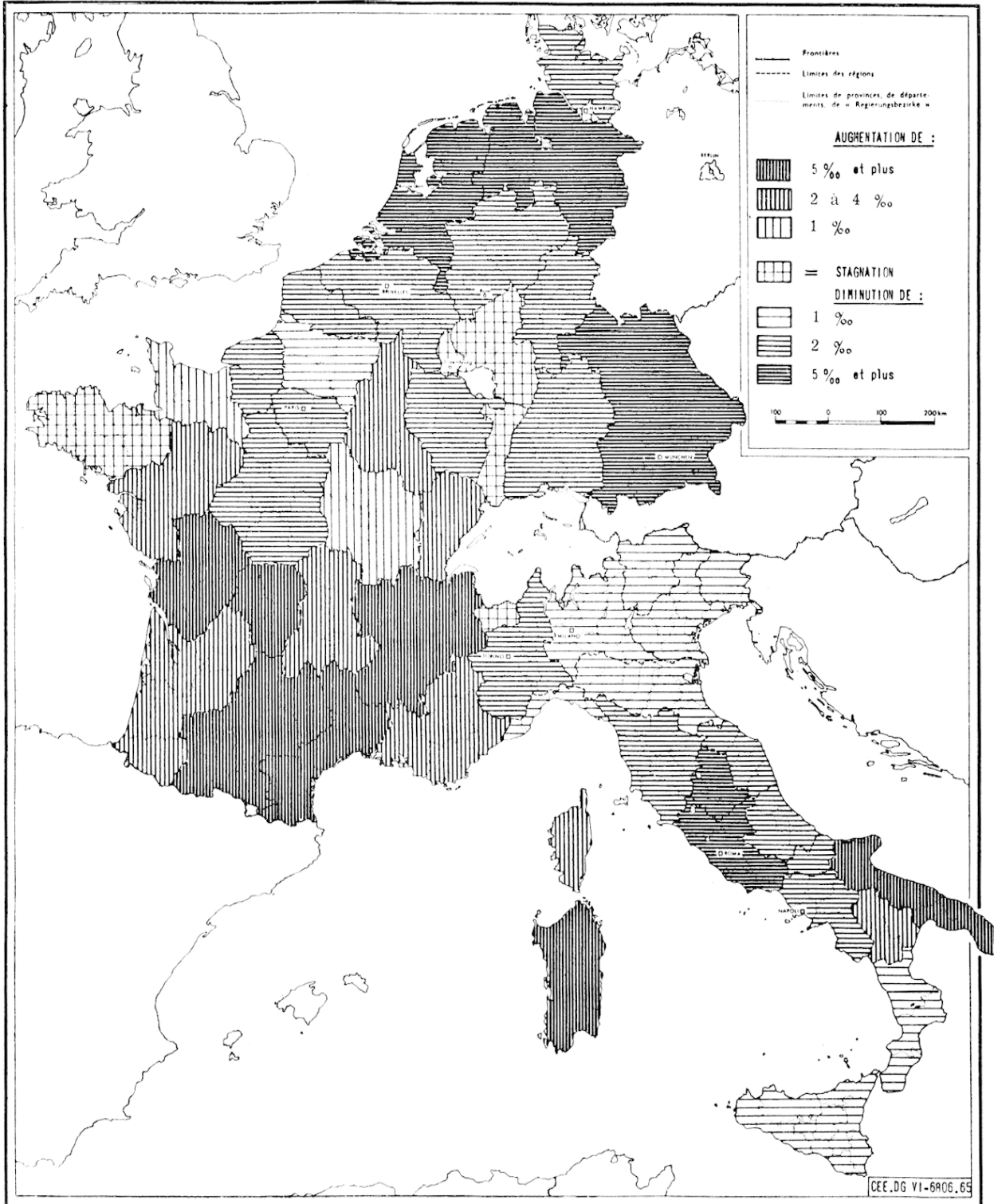
**REPARTITION DES REGIONS SELON L'EVOLUTION DE LEUR PART  
DANS LE CHEPTEL BOVIN TOTAL DE LA CEE  
au cours de la période « 1955 » à « 1963 »**



**REPARTITION DES REGIONS SELON L'EVOLUTION DE LEUR PART  
DANS LE CHEPTEL PORCIN TOTAL DE LA CEE  
au cours de la période « 1955 » à « 1963 »**



REPARTITION DES REGIONS SELON L'EVOLUTION DE LEUR PART  
DANS LE CHEPTEL OVIN TOTAL DE LA CEE  
au cours de la période « 1955 » à « 1963 »



# DENSITE DE L'ELEVAGE

— 1965 —

